

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — PARTIE OFFICIELLE. — Communications de l'Evêché : Mandement de M^{gr} l'Evêque de Quimper et de Léon qui ordonne des prières publiques pour la Guerre; Avis; Nominations; Décès.

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — Intention générale pour Août 1914; Les Missions de l'Indo-China.

III. Chronique du diocèse : Offices extraordinaires; Réplique nécessaire; Enseignement libre; Prières publiques à la cathédrale.

Offices de la semaine.

Dimanche, 9 Août. — 10^{me} Dimanche après la Pentecôte. Semi-double. Vert.

A la messe, mémoires 1^o de S. Alphonse-Marie de Liguori; 2^o de S. Romain; 3^o de l'anniversaire du Couronnement de S. S. Pie X.

Vêpres du suivant, mémoires du Dimanche et de S. Alphonse-Marie de Liguori.

Lundi, 10. — S. Laurent, Martyr. Double de 2^e classe, avec octave. Rouge.

Mardi, 11. — De l'octave. Semi-double. Rouge.

Mercredi, 12. — S^{te} Claire, Vierge. Double. Blanc.

Jeudi, 13. — De l'Octave. Semi-double. Rouge.

Vendredi, 14. — Jéjuns et abstinence. Vigils de l'Assomption. Office de l'Octave. Semi-double. Rouge.

Samedi, 15. — ASSOMPTION DE LA B. V. MARIE. Double de 1^{re} classe avec Octave. Blanc.

Dimanche, 16. — 11^{me} Dimanche après la Pentecôte. S. Joachim.

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. Mandement de Monseigneur l'Évêque de Quimper et de Leon qui ordonne des prières publiques pour la Guerre.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Une guerre, depuis longtemps prévue, mais que l'opinion publique se plaisait à croire encore lointaine, vient d'éclater, prenant du premier coup des proportions colossales, et entraînant une fois de plus la France sur les champs de bataille, pour la défense de son honneur et de ses intérêts les plus essentiels.

Nous déplorons la guerre. Mais Nous aimons la France, comme on aime une Mère. Nous comprenons le devoir très haut qui commande son attitude présente et ses résolutions. C'est pourquoi Nous venons vous demander pour elle les prières dont elle a besoin.

Ce n'est pas Nous qui devrions avoir à prendre l'initiative de ces prières. Les peuples ont des chefs, auxquels revient, en pareil cas, dans tous les pays du monde, l'honneur de provoquer eux-mêmes l'acte de foi, qui, au nom de la Nation tout entière, rend hommage au Dieu des armées et reconforte les citoyens appelés au combat.

Nous n'avons pas la prétention de parler au nom des chefs qui se taisent. Mais Nous savons que le peuple croyant ne veut pas se taire, et que Dieu tient à entendre sa voix. C'est pourquoi Nous vous adressons cet appel.

Vous viendrez donc, Nos très chers Frères, vous agenouiller avec Nous devant Notre Seigneur Jésus-Christ. Il est le Dieu juste : il saura apprécier la justice de notre cause. Il est le Dieu fort : il mettra au cœur de nos soldats le courage. Il est le Maître des hommes et l'Ordonnateur suprême des événements : les guerres des temps nouveaux sont plus compliquées que celles d'autrefois : de l'ensemble des faits diplomatiques ou militaires, de la direction des généraux et de l'action des soldats, de nos sacrifices et de notre persévérance, c'est Lui qui, par sa Providence toujours en éveil, fera sortir, si nous savons le mériter et le préparer, le succès que nous souhaitons. Nous nous mettrons en prière pour le lui demander.

Mais notre demande devra être précédée d'une amende honorable. La France a répudié son alliance séculaire avec le Christ. L'alliance, rompue par l'État, peut être renouée par le Peuple. Il nous appartient à tous de montrer à Notre

Seigneur la loyauté et l'unanimité de ce Pacte populaire, par la prière collective à laquelle Nous vous invitons, et dans laquelle vous exprimerez aussi fortement vos regrets pour le passé que votre espérance en l'avenir. À ce prix, l'alliance antique peut être rétablie, et cette alliance est plus nécessaire que toute autre, car, « si Dieu est pour nous, qui sera contre nous ? » (1).

Vous n'oublierez pas, Nos très chers Frères, que la prière est d'autant mieux écoutée qu'elle sort d'un cœur plus pur. C'est l'heure pour les bons Français de raviver leur foi, de s'approcher plus souvent des sacrements, de mener une vie plus chrétienne et plus mortifiée. Nous n'adressons pas seulement cette exhortation aux personnes pieuses, mais à tous les patriotes catholiques. Les sacrifices que réclamera la guerre, si étendus et si douloureux qu'ils doivent être, seront insuffisants pour le salut de la Patrie, sans la vie de la foi, sans la communion, sans la prière publique et la prière privée, l'une et l'autre ferventes, constantes, et, autant que possible, aussi régulières chez les hommes que chez les femmes.

Notre diocèse est un de ceux qui fournissent presque autant de marius que de soldats. Tous rempliront leur devoir, et au delà, sur mer comme sur terre; Nous en avons pour garant le souvenir des exploits de leurs aînés. Beaucoup d'entre eux ont tenu, avant le départ, à s'approcher du Tribunal de la Pénitence et de la Sainte Table. Puissent-ils tous donner sous les drapeaux l'exemple de la fidélité aux pratiques religieuses, dont ils avaient en Bretagne, la pieuse habitude.

Plusieurs de Nos prêtres se sont offerts à l'administration militaire comme Aumôniers pour le temps de la guerre. Quelques-uns d'entre eux viennent d'être appelés à cette fonction, et ont déjà rejoint leur poste. Mais les Aumôniers seront-ils jamais assez nombreux pour suffire aux besoins de l'Armée ?

À leur défaut, les prêtres-soldats, qui viennent de partir en grand nombre, pourront donner leur aide spirituelle à leurs compagnons d'armes.

Ce ministère, comme celui des ambulances, sera conforme à leur vocation.

Quant aux prêtres qui vont être appelés à prendre part aux combats, leur courage, depuis longtemps éprouvé, montrera qu'ils n'ont pas peur du feu. Nous regrettons cependant de les voir soumis à un genre de service qui répugne à leur sacerdoce, et qui n'était pas nécessaire pour les amener sur le champ de bataille, car ils n'auraient pas couru moins de danger à recueillir les blessés sous la mitraille qu'à pren-

(1) S. PAUL, Rom., viii, 31.

dre rang parmi les combattants. Le Clergé a donné, en 1870, ses preuves de bravoure, hautement reconnues par des témoins peu suspects de cléricisme. On verra que, aujourd'hui encore, la Patrie n'a pas de serviteurs plus ardemment dévoués.

Nous connaissons votre cœur compatissant. Nos très chers Frères, et Nous sommes sûr que vous vous mettrez volontiers à la disposition de la Croix-Rouge et de tous les groupements de charité qui s'organiseront pour soigner les malades et les blessés ou pour procurer aux ambulances les ressources en argent et en nature qui leur seront nécessaires. Quelle meilleure preuve pourriez-vous donner de votre dévouement à la France et de votre affection reconnaissante pour nos soldats ?

Cette guerre commence à l'époque du septième centenaire de la victoire de Bouvines. Daigne le Dieu qui voulut alors placer la France au premier rang des peuples chrétiens nous permettre de remonter à ce rang suprême, et nous accorder la grâce de réparer largement nos fautes passées par une fidélité généreuse au Divin Cœur de Jésus, en arrachant à l'impunité la noble Nation qu'elle mènerait à sa perte.

Nous confions ce vœu de nos âmes à la Très Sainte Vierge Marie et à la Bienheureuse Jeanne d'Arc.

A CES CAUSES,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article 1^{er}. — Jusqu'à nouvel avertissement de Notre part, tous les prêtres réciteront à la messe, en se conformant aux règles liturgiques (page XXI de l'*Ordo*), l'oraison spéciale *pro tempore belli*.

Art. 2. — Des prières publiques seront faites, chaque dimanche et les jours de fête d'obligation, dans toutes les églises et chapelles de Notre diocèse.

Les prières à réciter sont celles indiquées dans le Rituel, *pro tempore belli*, et reproduites dans le livre de chant jusqu'ici en usage (page 938). Au salut du Saint-Sacrement, comme antienne à la Sainte Vierge, on chantera de préférence le *Sub tuum*.

Art. 3. — Nous engageons de plus MM. les Curés et Recteurs à convoquer à l'église, sur semaine, les fidèles de leur paroisse, pour prier en commun aux mêmes intentions. Si la réunion est assez nombreuse, on pourra donner la Bénédiction du Saint-Sacrement.

Donné à Quimper, en Notre maison de Saint-Joseph, sous Notre seing, le sceau de Nos armes et le contre-seing du Secrétaire général de Notre Evêché, en la fête de Notre-Dame des Neiges, le 5 Août 1914.

PAR MANDEMENT .

† ADOLPHE,

J.-M. PILVEN, Ch. hon.,
Secrét. gén. de l'Evêché.

Evêque de Quimper et de Léon.